

Une invitation spéciale à contribuer à l'amélioration du transport dans la région métropolitaine de Montréal.

2 avril 2019

Chère citoyenne, cher citoyen,

La majorité des résidents de la grande région de Montréal s'entendent pour dire que leur qualité de vie est grandement touchée par la facilité de se déplacer au sein du territoire métropolitain.

Nous connaissons tous ces défis : des trajets qui sont parfois trop longs, des déplacements dont la durée est imprévisible, le peu d'alternatives à la voiture et bien d'autres. Que nous soyons automobilistes, cyclistes, piétons ou usagers du transport collectif, nous sommes tous concernés par ceux-ci.

Nous devons collectivement réfléchir à des solutions durables, cohérentes et centrées sur nos besoins de tous les jours, peu importe notre lieu de résidence ou notre mode de transport privilégié.

Cette lettre est une invitation à faire partie de la solution.

Créée en 2017, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est responsable de planifier, d'organiser, de financer et de promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal. Elle vise à offrir une expérience de mobilité simple, fluide et efficace.

L'ARTM a reçu le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre le premier Plan stratégique de développement du transport collectif à l'échelle métropolitaine. Ce plan se penchera sur la mobilité des personnes, incluant celles à mobilité réduite. Il proposera une vision du développement de la mobilité durable sur le territoire jusqu'en 2050 et indiquera également les équipements, les infrastructures et les services nécessaires pour y arriver.

Vous faites partie des 12 500 ménages qui ont été sélectionnés aléatoirement pour recevoir cette invitation. Ce n'est ni un sondage ni un avis portant sur une séance d'information. Nous vous proposons plutôt de participer à un exercice démocratique unique.

Nous souhaitons vous inviter à vous porter volontaire et à vous joindre à nous en tant que membre de notre premier groupe consultatif de trente-six citoyens portant sur les priorités régionales en transport.

Au cours de quatre rencontres se déroulant les samedis, ces trente-six personnes résidant aux quatre coins de la région métropolitaine se rencontreront, en apprendront davantage sur les grands défis à relever au cours des prochaines années, discuteront et feront des recommandations en vue de l'élaboration de ce premier plan stratégique.

Vous n'avez pas besoin d'être expert pour vous porter volontaire. Votre point de vue en tant que résident est précisément ce que nous recherchons. Il s'agit d'une chance unique de vous impliquer dans votre communauté et d'aider à façonner le transport dans la région métropolitaine pour les trente prochaines années.

En tant que membre du groupe consultatif, vous aurez un aperçu privilégié des rouages de la planification du transport collectif et de sa coordination avec les autres modes de déplacement.

Vous en apprendrez davantage et vous ferez des recommandations, notamment sur les sujets suivants :

- les solutions permettant de relever les défis liés à la mobilité dans la région;
- la coordination entre différents modes de transport, dont l'auto, la marche, le vélo, le transport collectif et les autres modes émergents;
- le lien entre les modes de transport et l'aménagement des quartiers;
- la simplification et les aspects technologiques de la tarification.

Vos recommandations permettront de définir plus précisément un plan à l'image des priorités de la région métropolitaine.

Toute personne de 18 ans et plus vivant à cette adresse est invitée à soumettre sa candidature.

L'ARTM encourage toute personne intéressée à manifester son intérêt, et ce, sans égard à son âge, son genre, sa nationalité, son origine, sa condition physique ou son mode de transport utilisé au quotidien.

Les trente-six membres du groupe consultatif seront choisis de manière aléatoire parmi les personnes ayant répondu à cette lettre, afin de représenter l'ensemble de la population vivant et travaillant dans la région.

Tous les résidents de la région, sans égard à leur citoyenneté, sont admissibles et il n'y a aucun coût de participation. Il est à noter que :

- nous offrirons le repas du midi et des boissons (café, thé, jus, eau);
- nous rembourserons les frais de service de garde ainsi que les frais associés aux soins à domicile pour un proche dont vous êtes l'aidant naturel;
- nous couvrirons les frais de déplacement, peu importe votre lieu de résidence;
- une assistance sera fournie aux personnes ayant des limitations fonctionnelles visuelles, auditives ou motrices. Les locaux où auront lieu les rencontres sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Les participants doivent s'engager à participer à quatre journées complètes de réunion qui se tiendront le samedi au cours des mois de mai et juin 2019.

1^{er} samedi : 11 mai 2^e samedi : 25 mai 3^e samedi : 1^{er} juin 4^e samedi : 15 juin

Votre participation est très importante pour assurer le succès du premier Plan stratégique de développement du transport collectif de l'ARTM. Il s'agit d'une occasion unique pour vous informer, partager votre point de vue et contribuer à faire de votre région un endroit où il est encore plus agréable de vivre.

En espérant que vous vous porterez volontaire pour vous joindre à nous,



Paul Côté
Directeur général

Comment s'inscrire comme candidat au groupe consultatif de citoyens

1. Par téléphone : 1 855 313-3414; ou
2. en remplissant la carte-réponse incluse et en la postant dans l'enveloppe prépayée; ou
3. en s'inscrivant en ligne en mode sécurisé au www.artm.quebec/groupe-consultatif-citoyen

La date limite d'inscription est le 30 avril 2019.

Vous devez être en mesure d'assister à toutes les séances d'une journée entière dont les dates apparaissent ici :

- 1^{er} samedi : 11 mai 2019
- 2^e samedi : 25 mai 2019
- 3^e samedi : 1^{er} juin 2019
- 4^e samedi : 15 juin 2019

Le groupe consultatif se réunira à ces dates entre 9 h et 17 h.

S'il vous est impossible de participer, n'hésitez pas à encourager d'autres membres de votre ménage à se porter volontaire. Si vous êtes choisi, vous serez avisé au plus tard le 2 mai 2019. Veuillez réserver les dates mentionnées plus haut à votre agenda jusqu'à ce moment.